CONSEIL DE DIRECTION RELEVE DE DECISIONS DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2009

Le Conseil de direction, réuni le lundi 14 décembre 2009 à 8h30 en salle François-Goguel :

• a adopté par 15 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, une résolution portant sur les montants des droits de scolarité pour l'année universitaire 2010-2011 :

« Les droits de scolarité pour l'année universitaire 2010-2011 sont fixés aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2010-2011)		
Formations menant aux diplômes propres à l'IEP de Paris (1) Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°1 Tableau n°2	
Auditeurs libres (semestre)	Demi-tarif sur Tableau n°2	
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux		

⁽¹⁾ sauf exceptions prévues dans les conventions relatives aux doubles diplômes

1-	1- Droits de scolarité (année universitaire 2010-2011) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement		
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	5 700
	129 000 et plus	43 000 et plus	5 700
ence fiscale européenne	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	5 100
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	4 500
se fij	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	3 660
Résidence fiscale Union européenne	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	2 800
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999	1 940
R ⊃	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999	540
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0

2- Droits de scolarité (année universitaire 2010-2011) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement				
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité Collège universitaire en €	Droits de scolarité Master en €
	Résidence fiscale hors Union européenne	na	8 900	12 500
	200 000 et plus	66 334 et plus	8 900	12 500
	129 000 - 199 000	43 000 - 66 333	7 300	10 600
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	6 200	9 140
Résidence fiscale Jnion européenne	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	5 160	7 680
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	4 120	6 220
nce	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	3 080	4 760
side on e	58 000 - 62 999	19 334 - 20 999	2 040	3 300
Réside Union	54 000 - 57 999	18 000 - 19 333	1 940	2 660
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100	1 840
	37 000 - 47 999	12 334 - 15 999	540	920
	jusqu'à 36 999	0 - 12 333	0	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0	0

[«] Les **droits de scolarité pour l'année universitaire 2010-2011** des formations de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris de préparation aux concours administratifs sont fixés aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2010-2011)		
Formations de l'IEP de Paris de préparation aux concours administratifs Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°3 Tableau n°4	
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux		

a adopté par 15 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, une résolution portant sur les droits de scolarité des formations de préparation aux concours administratifs :

3-	3- Droits de scolarité (année universitaire 2010-2011) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement		
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	5 700
	129 000 et plus	43 000 et plus	5 700
e e	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	5 100
fiscale	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	4 500
Résidence fiscale Union européenne	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	3 660
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	2 800
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999	1 940
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999	540
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0

4- Droits de scolarité (année universitaire 2010-2011) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement			
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	8 900
	200 000 et plus	66 334 et plus	8 900
	129 000 - 199 000	43 000 - 66 333	7 300
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	6 200
ale nne	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	5 160
fisc	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	4 120
ence fiscale européenne	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	3 080
Résidence fiscale Jnion européenne	58 000 - 62 999	19 334 - 20 999	2 040
Réside Union	54 000 - 57 999	18 000 - 19 333	1 940
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100
	37 000 - 47 999	12 334 - 15 999	540
	jusqu'à 36 999	0 - 12 333	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0

[•] a adopté par 15 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, une résolution portant sur les taux des rémunérations des services des procédures d'entrée :

[«] Les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux **procédures d'entrée** à l'Institut d'Études Politiques de Paris sont fixés aux montants suivants pour les procédures de l'année **2011** :

⁻ exonération totale pour les boursiers (de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur)

- inscription aux procédures d'entrée internationales

90 €

• a adopté à l'unanimité une résolution portant sur les droits de scolarité dus par les usagers inscrits en formation continue diplomante :

« Les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'Institut d'Études Politiques de Paris inscrits en **formation continue diplômante** sont fixés aux montants suivants :

Cycles diplômants, pour l'ensemble des deux années du cycle, soit les années civiles 2011 et 2012 (promotion 2011) :

Finance d'entreprise et marché de capitaux	18 200 €
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	18 200 €
Gestion et politiques de santé	16 200 €
Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD	16 200 €
Gestion publique	16 200 €
Fonctionnements associatifs (1)	16 200 €
Management des médias	16 200 €
Gestion et politiques du handicap	16 200 €
Ressources humaines	18 200 €
Trajectoires dirigeants	24 900 €
Energy and global policies	25 800 €
Action stratégique et développement international	28 800 €
Décisions stratégiques	35 000 €
Option coaching	2 800 €
Option tutorat anglais	2 600 €
Master of Public Affairs (MPA) (année 2011-2012)	24 500 €

⁽¹⁾ Démarrage du cycle tous les deux ans

N.B.: « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »

• a adopté à l'unanimité une résolution portant sur les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'IEP de Paris :

« Les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'Institut d'Études Politiques de Paris sont fixés aux montants suivants, pour **l'année universitaire 2010-2011** :

Cartes de bibliothèque

(Exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux)

Abonnés "1 semaine"	1 semaine	12 € ⁽¹⁾
Abonnés	1 mois	30 €
"étudiants"	3 mois	55 €
	6 mois	85 €
	1 an	110€
Abonnés « enseignants / chercheurs »	1 mois	35 €
	3 mois	67 €
	6 mois	110€
	1 an	165 €
Carte collective	1 an	300 €
Duplicata		17 €

^{(1) 1/2} tarif pour un renouvellement dans l'année

• a adopté le projet de budget 2010 de l'IEP de Paris par 18 voix pour, et 3 voix contre :

« Le Conseil de direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la proposition de budget 2010 de l'Institut d'Études Politiques de Paris présentée par l'Administrateur de la Fondation Nationale des Sciences Politiques ».

Michel Pébereau Président du Conseil de direction de l'IEP de Paris